

Particuliers

S'inscrire sur une liste électorale consulaire : quel justificatif de domicile ?

Si vous êtes Français et résidez à l'étranger, vous pouvez vous inscrire sur une liste électorale consulaire pour voter à l'étranger. Pour pouvoir vous inscrire, vous devez fournir la preuve de votre résidence habituelle dans la circonscription consulaire.

Votre domicile est à l'étranger

Vous devez fournir l'un des documents suivants :

- Facture établie à votre nom par un fournisseur d'eau, d'électricité, de gaz ou de téléphone (téléphone fixe ou portable) à une adresse située dans la circonscription électorale
- Avis d'imposition (quel qu'il soit) adressé à un domicile situé dans la circonscription
- Bulletin de salaire ou titre de pension adressé à un domicile situé dans la circonscription

Vous êtes hébergé (chez vos parents, amis...) à l'étranger

Chez vos parents Chez une autre personne

Vous avez des intérêts économiques et familiaux à l'étranger

Vous pouvez fournir tout document de nature à prouver que vous résidez habituellement dans la circonscription, notamment du fait de la présence d'intérêts économiques et familiaux.

Questions - Réponses

- [S'inscrire sur la liste électorale en mairie : quel justificatif de domicile ? \(https://www.coignieres.fr/service-public/particuliers?xml=F1965\)](https://www.coignieres.fr/service-public/particuliers?xml=F1965)
- [S'inscrire sur les listes électorales : avec quel justificatif d'identité ? \(https://www.coignieres.fr/service-public/particuliers?xml=F34779\)](https://www.coignieres.fr/service-public/particuliers?xml=F34779)
- [Peut-on voter sans avoir signalé son déménagement ? \(https://www.coignieres.fr/service-public/particuliers?xml=F15748\)](https://www.coignieres.fr/service-public/particuliers?xml=F15748)
- [Sans domicile stable ou fixe \(SDF\) : comment obtenir une domiciliation ? \(https://www.coignieres.fr/service-public/particuliers?xml=F17317\)](https://www.coignieres.fr/service-public/particuliers?xml=F17317)

Pour en savoir plus



[Inscription sur la liste électorale consulaire \(https://www.diplomatie.gouv.fr/fr/services-aux-francais/voter-a-l-etranger/http-publication-diplomatie-gouv-fr-fr-services-aux-citoyens-droit-de-vote-et-elections-a-l-etranger-liste-electorale-18-05-17/article/inscription-sur-la-liste-electorale-consulaire\)](https://www.diplomatie.gouv.fr/fr/services-aux-francais/voter-a-l-etranger/http-publication-diplomatie-gouv-fr-fr-services-aux-citoyens-droit-de-vote-et-elections-a-l-etranger-liste-electorale-18-05-17/article/inscription-sur-la-liste-electorale-consulaire)

Source : Ministère chargé de l'Europe et des affaires étrangères

Services en ligne

➤ Téléservice :

[Vérifier votre inscription électorale et votre bureau de vote \(https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/demarches-et-outils/ISE\)](https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/demarches-et-outils/ISE)

Textes de référence



[Code électoral : articles L9 à L15-1](https://www.legifrance.gouv.fr/codes/section_lc/LEGITEXT000006070239/LEGISCTA000006164051/)

(https://www.legifrance.gouv.fr/codes/section_lc/LEGITEXT000006070239/LEGISCTA000006164051/)

Conditions d'inscription sur une liste électorale



[Arrêté du 29 août 2018 fixant la liste des pièces justificatives à fournir pour s'inscrire sur une liste électorale consulaire \(https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT000037373091/\)](https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT000037373091/)



[Instruction INTA1830120J du 21 novembre 2018 relative à la tenue des listes électorales et des listes électorales complémentaires \(https://www.legifrance.gouv.fr/download/pdf/circ?id=44101\)](https://www.legifrance.gouv.fr/download/pdf/circ?id=44101)